

Mesure.

Prenez notre temps.

AU SOMMAIRE

- 02 Lueurs — quatre raisons d'élargir le regard
- 03 L'essentiel du monde — Flottille, Iran, Bolivie, Chine
- 04 À nos portes — GPA, Coupe de France, Master Poulet
- 06 Comment va la planète — chaleur précoce, Bouchardeau
- 07 Sciences & idées — abeilles, sciences humaines
- 09 Culture I — la culture façonne notre ADN
- 10 Culture II — Cannes, La Caverne du Pont-Neuf
- 11 Sport & exploits — Kenya, Enhanced Games
- 12 L'analyse — Contester depuis où ?
- 15 La Mesure de la semaine

À LA UNE DE CE NUMÉRO

Contester depuis où ?

Dix jours de bataille à Cannes, et la question qui demeure.

Du 11 au 23 mai, le monde du cinéma français a connu une séquence sans équivalent depuis des décennies. 600 signataires, puis 3 460. Une riposte qualifiée de « crypto-fasciste » par le dirigeant de Canal+. Une action en justice. Un palmarès assumé comme politique. La force de la séquence est manifeste. Une question, pourtant, demeure — celle de ce qui rend une contestation effective, et celle d'où, exactement, elle se fait entendre.

Lueurs

Quatre choses qui ont aussi eu lieu cette semaine.

A. À dix-huit ans, un plastique qui se mange ses propres résidus

Le 11 mai 2026, le jury de l'Earth Prize a désigné une lycéenne irlandaise comme lauréate européenne 2026 de ce concours scientifique international réservé aux jeunes de quinze à dix-neuf ans. Le projet récompensé, baptisé Eco Purge, propose un plastique d'origine végétale qui, en plus de se dégrader sans déchet, libère pendant sa décomposition des enzymes capables de fragmenter les microplastiques déjà présents dans le sol, l'eau douce et l'eau salée. L'inventrice — Ayra Satheesh, encore élève en terminale — a développé le matériau en collaboration avec plusieurs universités irlandaises, alors qu'elle était encore au lycée.

Sur les 240 millions de tonnes de plastique produites chaque année dans le monde, à peine 9 % sont effectivement recyclées. Les microplastiques sont aujourd'hui détectés jusque dans l'eau potable et le lait maternel humain. L'invention reçoit 12 500 dollars de prix initial et un accompagnement de 100 000 dollars dans l'année qui vient. La lauréate mondiale du concours sera désignée le 29 mai par vote public.

Sources — The Earth Prize, communiqué du 11 mai 2026 ; Euronews Green, 11 mai 2026.

B. Sauvé par un inconnu

Un enfant de quatre ans, atteint d'une leucémie très agressive, a trouvé un donneur de moelle osseuse compatible le 17 mai 2026. Ses parents l'ont annoncé sur les réseaux sociaux le lendemain, après plusieurs semaines de mobilisation publique pour inciter à l'inscription au registre national. La greffe doit avoir lieu dans les jours qui suivent, à Marseille.

Derrière le soulagement, des chiffres structurels qui passent rarement à l'antenne. Chaque année en France, environ deux mille patients attendent une greffe de cellules souches — la moitié sont des enfants. La probabilité de trouver un donneur parfaitement compatible, hors fratrie, est de l'ordre d'un sur un million. Le registre national français compte 385 000 inscrits — soit environ vingt donneurs potentiels pour dix mille habitants. L'Allemagne en dénombre près de deux cent soixante-cinq pour la même proportion, soit treize fois plus.

Le don est encadré par un principe fondateur du droit français de la bioéthique : l'anonymat absolu. Le donneur ne connaîtra jamais le nom de la personne qu'il a sauvée, le receveur ne saura jamais qui lui a permis de vivre. Ce système discret n'existe que parce qu'il y a chaque année plusieurs milliers d'inconnus qui acceptent que leur geste reste sans visage.

Sources — Agence de la biomédecine ; France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 mai 2026 ; Libération, 18 mai 2026 ; Code de la santé publique, article L. 1211-5.

C. Abrogation du Code noir — vers une étape mémorielle attendue

Mardi 20 mai 2026, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à abroger formellement le Code noir, texte de mars 1685 qui régissait les conditions de l'esclavage dans les colonies françaises. Bien que tombé en désuétude après l'abolition définitive de l'esclavage en 1848, le texte n'a jamais fait l'objet d'une abrogation explicite. Le geste, symbolique mais réclamé de longue date par les associations mémorielles et les départements d'outre-mer, vient combler ce vide juridique. La proposition compte 130 cosignataires, hors les députés du Rassemblement national et de l'UDR, qui ont voté pour mais sans cosigner.

Le texte sera examiné en séance publique le 28 mai 2026. Vingt-cinq années après la loi Taubira du 21 mai 2001, qui reconnaissait l'esclavage comme crime contre l'humanité, la République française parachèvera ainsi sa séquence législative mémorielle.

Sources — Assemblée nationale, dossier législatif ; communiqué du groupe parlementaire à l'origine du texte ; Le Monde, 20 mai 2026.

D. Le tarmac du Bourget en scène — l'aéronautique rencontre la techno

Du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2026, le Musée de l'Air et de l'Espace de Paris-Le Bourget accueille la troisième édition du Cercle Festival sur le tarmac du site, en Seine-Saint-Denis. Quarante-quatre artistes électroniques venus de dix-neuf pays s'y produisent sur trois scènes installées dans des lieux patrimoniaux remarquables — sous les ailes d'un Airbus A380, au pied d'une fusée Ariane 5, entre deux Concorde supersoniques.

L'édition 2026 marque un partenariat inédit avec l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales : dôme immersif, conférences avec astronautes, exposition de maquettes spatiales, dispositifs sensoriels en réalité virtuelle. Le rapprochement entre culture électronique et institutions de la recherche spatiale est inhabituel — à mi-chemin entre médiation scientifique et fête publique.

Sources — Cercle Festival, communiqué de presse ; Agence spatiale européenne (ESA), communiqué du 14 avril 2026 ; Musée de l'Air et de l'Espace.

L'essentiel du monde

Quatre actualités internationales de la semaine.

A. Flottille pour Gaza — la France interdit son territoire à un ministre israélien

Le ministre israélien de la Sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, a été déclaré samedi 23 mai 2026 « interdit d'accès au territoire français » par le chef de la diplomatie française, Jean-Noël Barrot, sur X. La décision intervient cinq jours après l'interception, le 18 mai dans les eaux internationales au large de Chypre, de la flottille Global Sumud qui acheminait de l'aide humanitaire vers Gaza. À bord, 430 militants de toutes nationalités, dont une trentaine de Français. Tous ont été expulsés vers la Turquie le 21 mai.

Le motif de l'interdiction française est une vidéo diffusée par le ministre israélien lui-même, où on le voit s'adresser à des militants agenouillés, mains liées, dans un container, sur le sol israélien. La séquence avait provoqué une indignation diplomatique de Madrid, Rome et Paris. Le Premier ministre israélien lui-même avait estimé que la mise en scène n'était pas « conforme aux valeurs » de l'État hébreu, sans pour autant écarter son ministre du gouvernement. La France a en outre demandé à Bruxelles, comme Rome, des sanctions européennes à l'encontre du ministre israélien.

Sources — Communiqué du ministre français des Affaires étrangères, 23 mai 2026 ; France 24 ; Euronews ; AFP.

B. Iran, Liban — beaucoup de bruit, pas d'avancée

Cinq semaines après le cessez-le-feu prolongé sine die le 21 avril entre Téhéran et Washington, les pourparlers sous médiation omanaise butent toujours sur les mêmes désaccords. Selon Axios, un projet d'accord en quinze points serait en négociation, prévoyant prolongation du cessez-le-feu et réouverture du détroit d'Ormuz ; mais le volet nucléaire reste irréconciliable. Le secrétaire d'État américain a déclaré dimanche 24 mai que « le monde pourrait recevoir une bonne nouvelle dans les prochaines heures ». L'agence iranienne Tasnim affirmait simultanément que « toutes les questions concernant le nucléaire sont reportées à plus tard ». Au Liban, l'armée israélienne a appelé vendredi 22 mai à l'évacuation de deux bâtiments à Tyr, dans le sud du pays, en prévision de frappes contre des positions du Hezbollah.

Les annonces s'enchaînent depuis des mois sans qu'aucune ne tranche. Pendant ce temps, les civils du Sud-Liban continuent d'évacuer leurs immeubles, les Iraniens vivent sous l'inflation et les sanctions, et les habitants de la côte du golfe Persique guettent les pétroliers à l'horizon. Les décisions sont prises au-dessus, par des chefs d'État qui ne risquent rien personnellement ; les conséquences se vivent en bas, par des populations qui n'ont rien choisi. Mesurer ce déséquilibre est une partie du travail d'un journal.

Sources — Franceinfo, 24 mai 2026 ; Axios ; agence Tasnim ; AFP, 22 mai 2026 ; Le Grand Continent.

C. Bolivie — un gouvernement de droite confronté à la rue

Depuis le 11 mai 2026, La Paz, capitale administrative de la Bolivie, est paralysée par des mobilisations massives — enseignants, ouvriers, paysans, routiers, mineurs. Les barrages routiers, installés depuis plus de deux semaines, perturbent l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, carburant et matériel médical. Au moins quatre-vingt-dix personnes ont été arrêtées au cours des opérations de police pour rouvrir les voies. Plusieurs morts sont à déplorer selon le gouvernement.

Le mouvement vise le président Rodrigo Paz, élu en octobre 2025 sur le slogan « Le capitalisme pour tous », et qui a mis fin à vingt années de pouvoir du Mouvement vers le socialisme (MAS). Le pays affronte une inflation autour de 24 % et une pénurie chronique de dollars qui rend l'importation de produits essentiels extrêmement difficile. Le gouvernement de droite a engagé un rapprochement diplomatique avec Washington, supprimé les ministères de l'Environnement et de la Justice, et formé un cabinet sans aucun représentant des mouvements autochtones ou syndicaux — alors même que ceux-ci avaient permis l'alternance.

Sources — Euronews, 19 mai 2026 ; AFP ; agence Bolivian Information Agency ; Trading Economics.

D. Chine — quand l'image du pays s'externalise aux influenceurs

L'image internationale de la Chine est de moins en moins portée par ses propres médias d'État, et de plus en plus par des créateurs de contenu étrangers que Pékin accueille avec attention. Depuis 2024, le pays autorise un séjour sans visa de trente jours pour les ressortissants de plus de soixante pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, et la majorité des pays européens. Plusieurs villes proposent en outre aux influenceurs étrangers des itinéraires sur mesure, et parfois un financement partiel du séjour, en échange de productions vidéo diffusées sur leurs canaux.

Le Monde y consacre dimanche 24 mai une enquête détaillée. Le dispositif, formellement non-gouvernemental, est pourtant orchestré : les autorités chinoises ont créé depuis 2023 plusieurs « centres de communication internationale » régionaux chargés de coordonner cette stratégie. La Chine reste classée 178^e sur 180 pays au classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières en 2025.

Sources — Le Monde, 24 mai 2026 ; Recorded Future, Breaking the Circle (2024) ; Reporters Sans Frontières, classement 2025.

À nos portes

Quatre sujets français qui méritent qu'on s'y arrête (1/2).

A. GPA — la justice à nouveau face au vide juridique français

Vendredi 22 mai 2026, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a examiné deux pourvois en matière de filiation d'enfants nés par gestation pour autrui à l'étranger. La gestation pour autrui est interdite en France depuis l'article 16-7 du Code civil, qui en fait une convention nulle. Mais des couples français y ont recours dans des pays où elle est légale — États-Unis, Canada, Ukraine, Géorgie, Israël notamment — puis rentrent en France avec un enfant dont la filiation est établie à l'étranger. C'est cette filiation que la justice française doit, ou non, reconnaître. La loi bioéthique du 2 août 2021 oblige le parent qui n'a pas accouché à passer par une procédure d'adoption ; la première chambre civile de la Cour, en octobre et novembre 2024, a en revanche admis qu'un jugement étranger établissant la filiation puisse être directement reconnu en France par la procédure de l'exequatur — créant une divergence entre la loi et la jurisprudence.

Le parquet général a formé pourvoi contre une décision d'appel de juin 2024 qui avait accédé à la demande d'un couple. L'assemblée plénière peut désormais confirmer ce revirement de 2024, ou y revenir. Sa décision, annoncée pour le vendredi 3 juillet 2026, fera jurisprudence pour les centaines d'enfants concernés et pour les services d'état civil français, qui sont aujourd'hui dans une incertitude juridique sur le régime à appliquer. La question dépasse la GPA elle-même : c'est celle de l'écart entre une loi française d'interdiction et une réalité internationale dans laquelle la France ne peut interdire ce qui se fait ailleurs, mais doit en accueillir les conséquences sur le sol national.

Sources — Cour de cassation, audience d'assemblée plénière du 22 mai 2026, pourvois n° 24-50.028 et 24-50.029 ; Le Monde, 22 mai 2026 ; AFP.

B. Finale de la Coupe de France — rixes nocturnes et dix-sept mises en examen

Vendredi 22 mai 2026, la finale de la 109^e Coupe de France de football opposait au Stade de France les clubs du RC Lens et de l'OGC Nice. Dans la soirée et la nuit qui ont suivi la rencontre, vers 23 h 30, plusieurs dizaines d'individus ont déclenché des affrontements dans le 10^e arrondissement de Paris, sur le Quai de Valmy, d'abord à l'intérieur d'un bar puis sur la voie publique. La préfecture de police a placé soixante-cinq personnes en garde à vue, dont quatre mineurs, pour « participation à un groupement en vue de commettre des violences ». Six personnes ont été blessées. Des armes blanches ont été saisies sur les lieux. Le 24 mai, dix-sept de ces individus ont été présentés à un juge d'instruction.

Le parquet n'a pas qualifié politiquement le rassemblement. Plusieurs enquêtes journalistiques publiées ces dernières années documentent toutefois, dans la mouvance des ultras niçois, des passerelles avec des groupes identitaires locaux — un précédent groupe ultra du club, la Brigade Sud Nice, a été dissous en 2014 pour faits de violence, et la préfecture des Alpes-Maritimes a confirmé en septembre 2025 la présence d'ultras de l'OGC Nice lors d'un rassemblement d'ultra-droite à Nice. La sociologie précise des soixante-cinq personnes interpellées au Quai de Valmy reste pour l'heure indocumentée publiquement. C'est précisément la matière d'une enquête à venir.

Sources — Préfecture de police de Paris, communiqué du 23 mai 2026 ; Le Monde, 24 mai 2026 ; ICI Paris ; AFP ; StreetPress, Le Club 15.43, bistrot préféré de l'extrême droite niçoise (2022) ; France 3 PACA, 16 septembre 2025.

À nos portes

Quatre sujets français qui méritent qu'on s'y arrête (2/2).

C. Master Poulet — derrière la polémique, un concept de géographe

Depuis la mi-avril 2026, la mairie socialiste de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, mène une bataille juridique et matérielle — blocs de béton, bacs à fleurs, recours administratifs — pour empêcher l'installation, dans l'une de ses artères commerçantes, d'une enseigne de fast-food spécialisée dans le poulet frit. L'affaire a déclenché une polémique nationale, opposant deux gauches : l'une voyant dans le geste un acte de santé publique, l'autre une atteinte aux « codes culturels » des classes populaires. Un sondage Ifop de mai 2026 a tranché à sa manière — 61 % des habitants de banlieues populaires et 75 % des ouvriers interrogés soutiennent en réalité la position du maire.

Mais la polémique éclaire un fait moins commenté. Selon une étude de la Fédération française de la restauration rapide publiée en mars 2026, les enseignes du segment « poulet frit » ont conquis près de 15 % du marché du fast-food français en deux ans, principalement dans des communes de moins de 50 000 habitants et dans les quartiers prioritaires. Le Monde du 24 mai 2026 introduit pour décrire ce phénomène le concept de marécages alimentaires, traduction du concept de food swamp forgé en 2009 par un chercheur de l'Université du Michigan. Distinct du « désert alimentaire » (où la nourriture saine manque), le marécage alimentaire désigne une zone où l'offre hypercalorique est si saturée qu'elle finit par étouffer toute alternative équilibrée. À Évry-Courcouronnes, où le phénomène a été étudié, entre 70 et 75 % de l'offre alimentaire dans le périmètre étudiant est constituée de fast-food. Le problème de Saint-Ouen n'est donc pas Saint-Ouen — c'est la géographie commerciale d'une partie du pays.

Sources — Le Monde, 24 mai 2026 ; sondage Ifop pour Darwin Nutrition, mai 2026 ; Fédération française de la restauration rapide, étude de mars 2026 ; Donald Rose et al., Food Swamps : Defining and Mapping Access to Food, University of Michigan, 2009.

D. Ailleurs, on expose

Trois lieux du Lot-et-Garonne ont accueilli cette semaine, à quelques kilomètres l'un de l'autre, trois propositions artistiques très différentes. Dans le bâtiment d'une ancienne coopérative viticole reconvertie, un collectif d'artistes locaux — sculpteurs, dessinateurs, performeurs, slameurs — a inauguré une exposition collective sous le titre Roch-Art, en partenariat avec les Vignerons du Brulhois. Environ deux cents personnes ont fait le déplacement le soir du vernissage. Dans une galerie d'Agen, un peintre confirmé exposait, après plusieurs décennies d'huiles, une rétrospective de son travail. Dans une autre galerie de la même ville, une élève de terminale présentait son projet de fin d'année du baccalauréat — dessins, peintures, recherches plastiques.

Aucun de ces événements n'a fait l'objet d'une ligne dans la presse nationale. Aucun d'eux n'a généré le moindre tweet viral. Ils ne sont pas mentionnés ici par sentimentalisme provincial. Ils le sont parce qu'ils répondent, à leur manière, à une question dont l'analyse de la semaine pose les termes — celle de savoir d'où, exactement, une parole sur la culture peut encore se tenir. Mesure fait ici le choix de ne pas citer de noms — la chose elle-même importe davantage.

Sources — Vernissages observés ; Destination Agen ; L'Hydre Agen.

Comment va la planète

Deux nouvelles du climat et du vivant.

A. Dôme de chaleur — une chaleur précoce qui pose la question de la normalité

Vendredi 22 mai 2026, plusieurs stations météorologiques françaises ont enregistré des températures inédites pour un mois de mai — 32,5 °C à Château-d'Oléron en Charente-Maritime, 32,1 °C à La Roche-sur-Yon en Vendée, 29,4 °C à Dinard en Ile-et-Vilaine, 29,3 °C à Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor. Météo-France annonce que le paroxysme de l'épisode sera atteint entre dimanche 24 mai et mercredi 27 mai, avec des températures qui pourraient grimper de dix à quinze degrés au-dessus des normales saisonnières sur une partie du pays.

Le phénomène à l'œuvre porte un nom : dôme de chaleur. De l'air chaud en provenance du nord du Maroc transite par la péninsule ibérique et se trouve piégé sous les hautes pressions d'un puissant anticyclone, qui agit comme un couvercle au-dessus de l'Europe de l'Ouest. L'air ne peut plus se renouveler ; le rayonnement solaire s'accumule jour après jour ; la nuit ne rafraîchit plus assez l'atmosphère ; les sols se dessèchent et restituent de la chaleur à leur tour. Le mécanisme se nourrit lui-même.

La singularité de l'épisode actuel est sa date — fin mai, soit cinq à six semaines avant les vagues de chaleur traditionnelles de l'été. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) documente depuis ses rapports successifs un même constat : les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus intenses, plus précoces et plus longues à mesure que la température globale s'élève. La France a déjà connu, à l'été 2025, sa deuxième vague de chaleur de juin la plus chaude depuis le début des mesures en 1900. Au-delà du week-end qui s'ouvre, c'est notre rapport collectif à la saisonnalité — quand vient l'été, comment on s'y prépare, ce qu'on accepte comme normal — qui se déplace, sans qu'aucun débat public n'ait encore tranché ce que cela impose en pratique. Mesure reviendra plus longuement sur le sujet dans son prochain numéro.

Sources — Météo-France, communiqué du 23 mai 2026 ; Franceinfo, 22 et 23 mai 2026 ; GIEC, rapport AR6 du Groupe I (2021) ; Météo-France, bilan climatique de l'été 2025.

B. Mort d'une femme qui pesa sur l'écologie publique française

Huguette Bouchardeau est morte à Paris le lundi 18 mai 2026, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. L'information a été rendue publique trois jours plus tard, par communiqué du Parti socialiste. Née à Saint-Étienne dans une famille ouvrière, agrégée de philosophie, universitaire, elle a été la dirigeante du Parti socialiste unifié (PSU) de 1979 à 1981, et la candidate de ce parti à l'élection présidentielle de 1981. Entrée au gouvernement en mars 1983 comme secrétaire d'État chargée de l'environnement et du cadre de vie, puis nommée ministre de l'Environnement de juillet 1984 à mars 1986, elle est l'auteure de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement — toujours en vigueur, et toujours désignée par les juristes sous le nom de loi Bouchardeau.

Le texte a profondément transformé la procédure française d'autorisation des grands projets d'aménagement, en imposant la consultation préalable du public et en élargissant l'accès des associations aux dossiers d'impact. Sans lui, aucune des grandes batailles environnementales contemporaines — Notre-Dame-des-Landes, l'A69, les mégabassines de Sainte-Soline — n'aurait pris la forme juridique qu'elle a prise. La loi Bouchardeau est l'une des armatures discrètes du droit français de l'environnement.

Au-delà du portefeuille ministériel, l'écrivaine, biographe, éditrice — fondatrice de HB Éditions — laisse une œuvre nourrie sur la condition féminine, la mémoire et les écritures intimes. Députée du Doubs de 1986 à 1993, maire d'Aigues-Vives dans le Gard de 1995 à 2001, elle aura tenu sur sept décennies une position singulière dans la gauche française — d'origine ouvrière, féministe assumée, écologiste sans étiquette, attachée à la pratique d'une politique de terrain. Une figure que les hommages devraient cette semaine relire avec attention, dans un pays où l'écologie politique cherche encore une voix qui parle à toutes les couches de la société.

Sources — Le Monde, 21 mai 2026 ; communiqué du Parti socialiste, 21 mai 2026 ; Légifrance, loi n° 83-630 du 12 juillet 1983.

Sciences & idées

Deux moments sur lesquels s'arrêter (1/2).

A. La danse des abeilles dépend du public

L'Université de San Diego, en Californie, a publié au printemps 2026 les résultats d'une étude qui éclaire d'un jour nouveau ce qu'on appelle depuis bientôt un siècle la danse des abeilles. La danse frétilante — waggles dance en anglais — a été décrite et décodée dans les années 1940 par l'éthologue autrichien Karl von Frisch, prix Nobel de physiologie ou médecine en 1973 pour ses travaux : une butineuse rentrée à la ruche y trace au sol un huit allongé dont la direction, par rapport à la verticale, indique l'angle à suivre par rapport au soleil pour rejoindre la source de fleurs ; la durée du segment central renseigne sur la distance — une seconde équivaut approximativement à 750 mètres ; le nombre de répétitions encode la qualité de la source. Une seule butineuse peut, par sa danse, conduire plusieurs centaines de ses congénères à une parcelle située jusqu'à dix kilomètres.

Ce que l'équipe de San Diego ajoute : la précision de la danse dépend de l'attention du public. Plus l'abeille danseuse est entourée d'ouvrières adultes attentives, plus ses mouvements sont nets, plus l'information transmise est juste. Quand l'audience est maigre, distraite, ou composée de jeunes abeilles peu concernées, la danse perd en précision : la danseuse passe son temps à chercher des spectatrices au lieu de soigner son message, et l'information transmise devient floue.

Le geste n'est donc pas qu'un signal automatique, émis dans le vide par un système préprogrammé. Il est ajusté au regard qui le reçoit. Un message qui ne trouve pas d'auditoire attentif s'altère.

Cette observation rejoint une intuition qui circule, depuis quelques années, dans plusieurs sciences du vivant : la communication animale n'est pas la simple transmission d'une information codée, c'est une affaire à deux. L'émetteur sait quelque chose de son récepteur, et son message s'adapte. On l'avait montré chez les oiseaux chanteurs, chez certains primates, désormais chez l'abeille. Trois quarts des cultures vivrières de l'humanité dépendent de la pollinisation. Ce qui se joue dans le creux d'une ruche, quand huit cents grammes d'insectes dansent les uns pour les autres, est aussi une affaire qui nous concerne — et qui, à sa manière, dit quelque chose de toute communication : ce qu'elle vaut dépend de celui qui écoute.

Sources — Université de San Diego (Californie) ; Franceinfo, *Le billet sciences du week-end du 23 mai 2026* ; Karl von Frisch, *The Dance Language and Orientation of Bees* (1967, traduction française CNRS 1984).

Sciences & idées

Deux moments sur lesquels s'arrêter (2/2).

B. Sciences humaines — attaquées pour ce qu'elles font, peu interpellées sur ce qu'elles ne font pas

Le 23 mai 2026, une philosophe doctorante à l'université Paris 1 publie une tribune dans *Le Monde* sous le titre « Disqualifier des pans entiers des sciences humaines empêche la société de penser ses tensions, ses contradictions, ses héritages ». L'auteure y alerte sur la « virulence croissante des attaques idéologiques » dont les sciences humaines et sociales font l'objet depuis plusieurs années dans le débat public français, et plaide pour un « humanisme des sciences humaines ». Le texte s'inscrit dans une séquence plus longue. Depuis 2020, plusieurs amendements parlementaires ont proposé de réduire les crédits alloués à ces disciplines à hauteur de 12, 14,7 puis 50 millions d'euros, au motif que leur enseignement serait « teinté d'une idéologie déconstructiviste mortifère et au rebours de toute prétention scientifique ». L'expression « islamogauchisme », mobilisée par un ancien ministre en 2021 contre une partie de la recherche universitaire française, avait à l'époque suscité une réponse publique d'une centaine de sociétés savantes.

L'argument de la philosophe est juste — et il mérite que l'on prenne au sérieux ce qu'il défend. Mais il appelle, à *Mesure*, un détour qui n'est pas dans son texte.

Dans son premier numéro, ce journal s'est arrêté sur un autre chiffre, lui aussi venu d'un travail universitaire, et qui parle des mêmes disciplines vues d'ailleurs. Une étude de Conrad Hiltner, publiée en juin 2024 dans la revue *The American Sociologist*, a examiné 4 288 articles parus entre 1990 et 2023 dans les six plus grandes revues de sociologie américaines. Seuls 38 d'entre eux — soit 0,9 % — traitaient substantiellement du changement climatique. Dans les départements universitaires les plus prestigieux des États-Unis, à peine 0,2 % des cours proposés entre 2019 et 2023 portent sur le climat. La science politique, l'anthropologie et l'économie ne font guère mieux.

La coïncidence des deux chiffres dit quelque chose. Les sciences humaines sont aujourd'hui attaquées, en France comme ailleurs, pour ce qu'elles font — la critique des héritages, l'analyse du genre, l'étude des dominations, la déconstruction des évidences. Elles sont en revanche peu interpellées pour ce qu'elles ne font pas — penser systématiquement la transformation matérielle la plus radicale qu'aient subie les sociétés humaines depuis l'industrialisation. Le paradoxe n'invalide aucune des deux positions. Il les superpose. Une discipline qui aurait pris à bras-le-corps la question écologique aurait moins de mal, peut-être, à défendre aujourd'hui sa légitimité publique. Et les attaques qu'elle subit aujourd'hui rendent d'autant plus difficile, demain, le repositionnement qu'elle aurait à opérer. Ce que la tribune ne dit pas, le chiffre Hiltner le suggère en creux. *Mesure* note la convergence.

Sources — Anca Mihalache, « Disqualifier des pans entiers des sciences humaines... », *Le Monde*, 23 mai 2026 ; Conrad Hiltner, *Climate Sociology in the Era of Climate Change*, *The American Sociologist*, juin 2024 ; Assemblée nationale, amendements II-CF334 et II-CF335 au projet de loi de finances pour 2025 ; communiqué inter-sociétés savantes du 17 février 2021.

Culture I

Lire & penser.

A. La culture a aussi façonné notre ADN

Le Fil sciences de France Culture consacrait cette semaine un épisode au domaine de la coévolution gène-culture, terrain de recherche établi depuis les années 1980 à l'intersection de l'anthropologie, de la génétique et de l'archéologie. Le principe en est simple, et ses implications profondes : les pratiques culturelles humaines — élevage, alimentation, migration, organisation sociale — n'ont pas seulement modifié l'environnement extérieur dans lequel vivent les sociétés. Elles ont modifié l'ADN même des populations qui les ont adoptées.

L'exemple le plus documenté est celui de la persistance de la lactase. Chez la majorité des mammifères, l'enzyme qui permet de digérer le lactose s'éteint après le sevrage. Mais chez l'humain, l'apparition de l'élevage au Néolithique — il y a sept à neuf mille ans dans plusieurs foyers du Proche-Orient, de l'Europe et de l'Afrique de l'Est — a sélectionné, sur quelques centaines de générations, une mutation génétique qui maintient l'enzyme active à l'âge adulte. La pratique culturelle de la traite des bovins a, littéralement, changé un gène. D'autres exemples sont aujourd'hui solidement étayés : la multiplication du gène *AMY1* lié à la digestion de l'amidon dans les populations agricoles, le métabolisme spécifique de l'alcool dans certaines régions d'Asie, l'évolution de la pigmentation cutanée en lien avec les migrations vers les hautes latitudes, la résistance partielle au paludisme apparue dans les sociétés sédentarisées d'Afrique subsaharienne.

Le cadre scientifique de la coévolution gène-culture, dont l'anthropologue génétique française Éveline Heyer est l'une des grandes voix vulgarisatrices, propose une conséquence intellectuelle qu'il vaut la peine de nommer. Si la culture façonne le génome aussi profondément que le génome façonne la culture, alors les catégories ordinaires par lesquelles on pense l'humain — « origine biologique », « souche ancestrale », « race » — perdent leur consistance. Il n'existe pas de population humaine « pure » qui n'aurait pas été modifiée par ce qu'elle a vécu, mangé, échangé, traversé. L'identité biologique elle-même est, à long terme, une sédimentation d'histoires culturelles. C'est un cadre qui éclaire utilement, à un an d'élections où le récit identitaire saturera le débat, le caractère mouvant de ce que nous appelons « nous ».

Sources — France Culture, Le Fil sciences ; Éveline Heyer, *L'Odyssée des gènes*, Flammarion, 2020 ; Sven M. Kasser et al., *Not by Selection Alone : Expanding the Scope of Gene-Culture Coevolution*, *Evolutionary Anthropology*, juillet 2025.

Culture II

Voir & écouter.

A. Cannes — un palmarès politique traversé d'ex aequo

La 79^e édition du Festival de Cannes s'est achevée samedi 23 mai 2026 sur un palmarès marqué par les choix d'un jury présidé par Park Chan-wook. Huit films récompensés sur les vingt-deux en compétition, dont trois ex aequo — chose rare. La Palme d'or revient au cinéaste roumain Cristian Mungiu pour *Fjord*, drame conjugal tourné en norvégien et anglais entre un couple roumain et le village natal de la femme dans un fjord norvégien. C'est la deuxième Palme du réalisateur, dix-neuf ans après 4 mois, 3 semaines, 2 jours en 2007. Dans son discours, il a déclaré que le sujet de son film « encapsule le conflit le plus irréconciliable de notre société contemporaine ».

Le Grand Prix est attribué à *Minotaure* d'Andreï Zviaguintsev, premier long-métrage du Russe en exil depuis huit ans. Le Prix du Jury va à *L'Aventure* rêvée de Valeska Grisebach (Allemagne). Le Prix de la mise en scène est partagé entre Pawel Pawlikowski pour *Fatherland* (Pologne) et le duo Javier Calvo / Javier Ambrossi pour *La Bola negra* (Espagne). Le Prix d'interprétation féminine récompense Virginie Efira et Tao Okamoto ex aequo pour *Soudain* de Ryusuke Hamaguchi. Le Prix d'interprétation masculine va à Emmanuel Macchia (Belgique) et Valentin Campagne (France) dans *Coward* de Lukas Dhont. Le Prix du scénario revient à Emmanuel Marre pour *Notre salut*, porté par Swann Arlaud dans le rôle d'un fonctionnaire du régime de Vichy. La Caméra d'or va à Ben'Imana de Marie-Clémentine Dusabejambo, premier long de la cinéaste rwandaise.

Sources — Festival de Cannes, communiqué de clôture du 23 mai 2026 ; Franceinfo ; AFP ; Trois Couleurs.

B. Le plus vieux pont de Paris transformé en grotte

Dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 mai 2026, le plus ancien pont de Paris a été progressivement recouvert d'une structure gonflable monumentale de cent vingt mètres de long, vingt mètres de large et jusqu'à dix-huit mètres de haut. L'œuvre, intitulée *La Caverne du Pont-Neuf*, est signée du photographe et plasticien français JR. Composée de quatre-vingts arches gonflables soutenant dix-huit mille neuf cents mètres carrés de toile imprimée en trompe-l'œil, elle transforme le pont en grotte de pierre éphémère, accessible gratuitement au public vingt-quatre heures sur vingt-quatre, du 6 au 28 juin 2026. Près de huit cents personnes ont été mobilisées pendant deux ans pour rendre le projet réalisable, financé par la vente d'œuvres préparatoires et par des partenariats privés. Une bande sonore signée du musicien Thomas Bangalter, ancien membre du groupe Daft Punk, accompagne le passage des visiteurs.

L'installation est un hommage explicite au couple Christo et Jeanne-Claude, qui avaient emballé le Pont-Neuf en septembre 1985 à l'aide de quarante mille mètres carrés de toile dorée et de douze tonnes de cordes — œuvre qui avait attiré trois millions de visiteurs en quinze jours. *La Caverne* en marque le quarantième anniversaire et a reçu le soutien de la famille Christo. Le geste s'inscrit dans une lignée artistique précise — celle des grandes œuvres éphémères dans l'espace public, gratuites, conçues pour modifier le regard sur un lieu familier plutôt que pour être achetées. C'est un certain rapport à l'art qui se rappelle au souvenir des Parisiens — celui où la fête publique précède le marché de l'art, et où l'œuvre est rendue à ceux qui passent.

Sources — Communiqué Atelier JR, 21 mai 2026 ; Ville de Paris ; France 24 et France Info, 21 mai 2026 ; Time Out Paris, mai 2026.

Sport & exploits

Deux faces d'une même pièce.

A. Au Kenya, le marathon entre voie de sortie et impasse mortelle

Le 30 mars 2026, l'Athletics Integrity Unit (AIU), bras antidopage de la fédération internationale, a confirmé la suspension de cinq ans d'Albert Korir, vainqueur du marathon de New York en 2021, contrôlé positif à l'érythropoïétine (EPO) en novembre 2025. La sanction s'inscrit dans une séquence longue. Depuis 2017, plus de cent quarante athlètes kényans, presque tous coureurs de demi-fond et de fond, ont été sanctionnés pour dopage par les instances internationales — un chiffre sans équivalent dans le sport mondial. En octobre 2025, l'Agence mondiale antidopage avait reconnu « des progrès importants » du pays mais l'avait maintenu en période probatoire. En janvier 2026, Ruth Chepngetich, détentrice du record du monde du marathon féminin, a, à son tour, été suspendue trois ans pour usage d'un diurétique masquant.

Ces sanctions ne disent qu'une partie de l'histoire. Dans les hauts plateaux de la vallée du Rift, à trois cents kilomètres au nord de Nairobi, des dizaines de milliers de coureurs s'entraînent dans l'espoir qu'une victoire dans un marathon majeur — Londres, Berlin, Chicago, Boston, New York — sorte une famille entière de la pauvreté. Une enquête publiée cette semaine documente ce qui entoure cet espoir : agents douteux, intermédiaires, pharmaciens peu scrupuleux, accidents de la route en série, addictions, dépressions, féminicides. En février 2024, Kelvin Kiptum, recordman du monde du marathon, est mort à vingt-quatre ans dans un accident de la route. En octobre 2024, Kipyegon Bett, médaillé de bronze sur 800 m aux Championnats du monde de 2017, est décédé à vingt-six ans d'une insuffisance rénale liée à l'alcool. En septembre 2024, Rebecca Cheptegei, marathonienne olympique ougandaise installée au Kenya, a été brûlée à mort par son compagnon. Le marathon, dans cette région, n'est pas une discipline sportive parmi d'autres : c'est une économie de survie où le dopage, les accidents, les violences conjugales et les conditions d'entraînement font partie d'un seul et même écosystème. Sanctionner les athlètes sans transformer cet écosystème revient à punir le symptôme sans toucher à la cause.

Sources — Athletics Integrity Unit (AIU), communiqués de janvier et mars 2026 ; Agence mondiale antidopage, déclaration d'octobre 2025 ; L'Équipe, enquête du 21 mai 2026.

B. Las Vegas — quand le dopage cesse d'être une triche pour devenir une doctrine

Ce dimanche 24 mai 2026 se tient à Las Vegas, dans la salle d'un complexe hôtelier installé sur le Strip, la première édition des Enhanced Games — une compétition internationale d'athlétisme, de natation et d'haltérophilie où l'usage de substances dopantes est non seulement toléré, mais activement encadré médicalement et financièrement encouragé. Quarante-deux athlètes y participent — vingt-neuf hommes et treize femmes — pour disputer six épreuves devant deux mille cinq cents spectateurs. Le gagnant de chaque épreuve reçoit deux cent cinquante mille dollars ; tout record du monde battu rapporte un million de dollars supplémentaire. La société organisatrice, créée par l'entrepreneur australien Aron D'Souza et entrée en bourse au début du mois de mai 2026, compte parmi ses investisseurs Peter Thiel, cofondateur de PayPal, milliardaire libertarien et transhumaniste assumé, ainsi que Donald Trump Jr., fils aîné du président américain en exercice.

Le projet n'est pas seulement sportif. Son créateur, lors de la présentation publique de l'événement, a parlé d'un « déblocage du potentiel humain », d'une « super-humanité » dont les Enhanced Games seraient l'avant-garde, d'une rupture avec « les vieilles règles qui ne retenaient pas seulement les athlètes mais l'humanité tout entière ». Cette rhétorique appartient au registre transhumaniste au sens strict — le courant intellectuel et industriel qui pense l'amélioration biologique du corps humain par la technologie comme une étape souhaitable, voire nécessaire, de l'évolution de l'espèce. L'Agence mondiale antidopage a qualifié l'événement de « dangereux » et « irresponsable » ; Sebastian Coe, président de la Fédération internationale d'athlétisme, avait en 2024 parlé de « foutaises ». La Fédération internationale de natation a interdit tout retour dans le sport olympique aux participants. Une question reste cependant ouverte, que ces condamnations institutionnelles ne tranchent pas : à un moment où des dizaines de marathoniens d'Afrique de l'Est risquent leur santé sous la pression économique pour user des mêmes molécules à l'abri des contrôles, la coexistence d'un sport officiel qui interdit ces produits, et d'un spectacle marchand qui les revendique, dit quelque chose de l'hypocrisie structurelle d'un système où le dopage est partout, mais ne porte pas le même nom selon qui le prend, où et pourquoi.

Sources — Enhanced Games, communiqué de presse du 22 mai 2026 ; AFP, 24 mai 2026 ; CNEWS ; The Huffington Post France, 23 mai 2026.

L'ANALYSE DE LA SEMAINE

Contester depuis où ?

Dix jours de bataille à Cannes, et la question qui demeure.

Du 11 au 23 mai 2026, le monde du cinéma français a connu une séquence sans équivalent depuis des décennies. Une tribune contre la concentration médiatique signée par 600 professionnels au début du Festival de Cannes est devenue, dix jours plus tard, un texte de 3 460 signataires, étendu à l'international, suivi d'une action en justice pour discrimination et d'un palmarès assumé comme politique. La force de la séquence est manifeste. Une question, pourtant, demeure — celle de ce qui rend une contestation effective, et celle d'où, exactement, elle se fait entendre.

1. Dix jours

Le mardi 11 mai 2026, Libération publie une tribune signée par 600 professionnels du cinéma français — réalisateurs, comédiens, techniciens, monteurs, scénaristes. Le texte vise nommément Vincent Bolloré, principal actionnaire de Canal+, et dénonce « l'emprise grandissante » d'un groupe industriel sur le financement, la production et la diffusion du cinéma français. Le ton est ferme, sans être virulent. La tribune relève d'un genre installé — la pétition collective d'intellectuels.

Le 17 mai, le président de Canal+, Maxime Saada, accorde un entretien dans lequel il qualifie les signataires de « crypto-fascistes » et déclare que sa société, « qui finance plus du tiers du cinéma français », ne travaillera plus avec eux. Le propos provoque l'effet exactement inverse de celui recherché. Une « liste noire » est dénoncée par les organisations professionnelles. La menace, pour les comédiens et techniciens dont une part substantielle des contrats dépend du groupe, n'est pas symbolique.

Le 18 mai, lors d'une conférence de presse à Cannes, deux comédiens — Pierre Niney et Laure Calamy — refusent publiquement de soutenir la tribune, déclarant préférer « la conversation à la confrontation ». Gilles Lellouche refuse de répondre aux questions sur le sujet, qualifiant l'épisode de « mesquin ». Une partie de la profession craint pour ses contrats. L'autre part s'organise.

Le 21 mai, le texte ressort dans une version élargie — 3 460 signataires, soit une multiplication par cinq en dix jours. La tribune s'internationalise : Javier Bardem, Ken Loach, Mark Ruffalo, Yórgos Lanthimos, Aki Kaurismäki, Walter Salles, Annemarie Jacir et plusieurs dizaines d'autres figures hors France apposent leur nom. Le même jour, hors tribune, le réalisateur Alain Chabat, figure historique de l'esprit Canal+, déclare à l'AFP que la sortie du dirigeant de Canal+ est « un coup de pression à deux balles » — tout en disant se sentir « coincé entre Pigasse et Bolloré ». Le ralliement formel des indécis ne se produit pas, mais le rapport de force change.

Le 23 mai, deux événements achèvent la séquence. La Ligue des droits de l'Homme et la CGT Spectacle annoncent avoir engagé une action en justice pour discrimination contre Canal+, sur la base des propos publics du dirigeant du groupe. Et le soir même, à la cérémonie de clôture, le jury présidé par Park Chan-wook décerne la Palme d'or à Fjord de Cristian Mungiu — décrit par la presse comme le « portrait d'une société progressiste aux dérives autoritaires » — et le Grand Prix à Minotaure d'Andreï Zviaguintsev, réalisateur russe en exil. Le Prix du scénario revient à Notre salut, qui suit un fonctionnaire de Vichy. Trois films récompensés sur des dérives autoritaires ou des compromissions historiques, dans une édition qui passera à la postérité comme la « Cannes Bolloré ». Le palmarès est lui-même devenu un message.

Une tribune, une riposte, des défections, une internationalisation, une action en justice, un palmarès politique. Dix jours. La séquence est exceptionnelle.

2. Une bataille déjà gagnée ?

L'histoire pourrait s'arrêter là, et donner satisfaction. Elle ne le doit pas — parce que ce qui se joue est plus long que dix jours, et plus profond qu'un palmarès.

Le mot que Vincent Bolloré et son entourage assument depuis des années est celui de bataille culturelle. L'expression n'est pas neutre — et elle a une généalogie qu'il faut nommer. Le concept dont elle dérive, à proprement parler, est celui d'hégémonie culturelle, élaboré par Antonio Gramsci, théoricien marxiste italien des années 1920 et 1930, qui dans ses Cahiers de prison défend l'idée que la transformation politique d'une société ne se gagne pas seulement par la prise du pouvoir d'État, mais par la conquête préalable des positions culturelles — écoles, presse, édition, cinéma, intellectuels. Le pouvoir politique, pour Gramsci — qui mourra en 1937 dans les geôles fascistes — est précédé et préparé par cette hégémonie-là.

Le glissement de l'hégémonie gramscienne à la bataille culturelle telle qu'elle est aujourd'hui revendiquée par le groupe Bolloré, par certaines plumes des Éditions de l'Observatoire, par la nébuleuse Zemmour, est moins un héritage qu'une réappropriation tactique. C'est dans les années 1970 que la nouvelle droite française, autour d'Alain de Benoist et du GRECE, théorise explicitement un « gramscisme de droite » — c'est-à-dire l'application de la stratégie d'hégémonie culturelle de Gramsci à des fins idéologiquement inverses à celles qu'il défendait. La méthode est gramscienne ; le contenu, le contraire. C'est cette généalogie-là qui éclaire ce qui se joue depuis quinze ans dans le paysage médiatique français — et qui rend la séquence de la semaine moins une bataille rangée qu'un épisode d'une transformation déjà avancée.

3. Le coût de l'autonomie

Pour comprendre la portée des semaines à venir, il faut sortir un instant du débat de la semaine et regarder ailleurs. Une partie de la réponse se trouve dans une étude que peu de signataires de la tribune ont eue le loisir de lire : la dernière enquête nationale du Département des études du ministère de la Culture sur les artistes-auteurs en France.

73 % des plasticiens français vivent sous le seuil de pauvreté. 46 % des plasticiens affiliés à la Maison des artistes gagnent moins de 5 000 euros par an. 27 % gagnent entre 5 000 et 15 000 euros. Le secteur est par ailleurs concentré à un point rarement explicité : 1 % des artistes-auteurs touche 20 % des revenus, et les 10 % les mieux dotés en encaissent 48 %.

Ces chiffres ne concernent pas exclusivement les plasticiens. Ils décrivent une condition économique partagée par la majorité des comédiens intermittents, des techniciens du cinéma, des auteurs littéraires. La culture, en France, ne produit pas — pour la majorité de ses acteurs — de quoi vivre. Pierre Bourdieu, dans Les Règles de l'art en 1992, a montré que l'autonomie du champ artistique se paie d'une précarité matérielle structurelle, et que celle-ci rend en retour la profession dépendante de soutiens — État, mécènes, grands groupes — qui en retour pèsent sur les œuvres. La leçon de ces lignées intellectuelles est simple : on ne conteste pas un pouvoir économique sans payer le prix matériel de cette contestation. Et ce prix, dans le monde culturel français, est déjà élevé avant que toute riposte ne soit lancée.

4. La géographie de la parole

Reste, à examiner, la question géographique. Qui, dans cette tribune des 3 460, parle ? Et qui ne parle pas ? Les signataires sont, pour leur immense majorité, des acteurs reconnus, des réalisateurs primés, des techniciens en CDI long terme, des cinéastes internationaux. Ce sont, autrement dit, ceux qui ont accumulé suffisamment de capital symbolique pour pouvoir prendre le risque d'être boycottés.

Les 31 000 artistes-auteurs français en situation de précarité, eux, ne signent pas — pour la plupart, ils ne sont même pas sollicités. Le débat se passe au-dessus d'eux. Et au-dessus d'eux se trouve aussi, plus haut encore, l'audition de l'actionnaire de Canal+ devant la commission d'enquête sénatoriale du 24 mars 2026, où il a pu déployer sans contradicteur sa vision du monde, ses chiffres révisés — 160 millions d'euros d'investissement annuel en 2026, contre 220 millions précédemment annoncés, soit une baisse de 30 % — et sa lecture stratégique d'un secteur dont il revendique être devenu le seul financeur sérieux.

5. Contester depuis où ?

Cette semaine, comme l'a noté la rubrique À nos portes de ce numéro, trois lieux du Lot-et-Garonne ont accueilli trois propositions artistiques très différentes — un collectif d'artistes locaux dans une ancienne coopérative viticole, un peintre confirmé dans une galerie d'Agen, une élève de terminale en exposition de fin d'année. Aucun de ces gestes n'a fait la presse nationale.

Contester un pouvoir économique massif depuis un palais des festivals est un geste. Il est important, il est utile, il a sa nécessité. Mais il s'épuise vite — le pouvoir économique qu'il dénonce est précisément celui qui finance les conditions de sa parole. Contester depuis un village du Lot-et-Garonne, depuis une coopérative agricole reconvertie, depuis une galerie associative, depuis un atelier d'artiste où l'on vit à 4 800 euros par an — c'est autre chose. C'est plus modeste, c'est moins télégénique, c'est presque invisible. Mais c'est aussi, peut-être, le seul endroit depuis lequel une parole sur la culture peut encore se tenir sans devoir négocier avec ceux qu'elle conteste.

Une bataille culturelle ne se gagne pas en signant une tribune contre l'adversaire. Elle se gagne en faisant exister, par milliers, des lieux, des œuvres, des moments qui n'aient besoin ni de son argent, ni de ses chaînes, ni de son approbation. Cela demande du temps, de l'opiniâtreté, et une certaine modestie face au tapage. Ce n'est ni glorieux ni rapide. Mais c'est, peut-être, là où la suite de l'histoire se prépare.

— J/G, rédacteur.

LA MESURE

Un chiffre, son contexte, sa portée.

94 %

La part des descendants de deux parents
immigrés qui se sentent français.

*Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), INED-INSEE,
parution du 21 mai 2026.*

Publiée jeudi dernier aux Éditions de l'INED, la seconde édition de l'enquête Trajectoires et Origines, conduite par l'INED et l'INSEE sur 27 000 personnes de 18 à 59 ans, livre un portrait inédit de la France contemporaine. Parmi les chiffres consignés : 94 % des descendants nés en France de deux parents immigrés se déclarent français — soit trois points seulement en deçà des 97 % de la population sans ascendance migratoire.

Le sentiment d'appartenance nationale est, à la deuxième génération, quasi-équivalent à celui des familles installées de longue date. L'enquête documente parallèlement la permanence des discriminations à l'embauche, au logement, à la santé qui frappent ces mêmes citoyens — un paradoxe que le rapport cherche à éclairer.

À douze mois d'une élection présidentielle où les questions d'immigration et d'identité saturent déjà le débat, Mesure signale le chiffre avant qu'il ne soit lu, dans les semaines qui viennent, dans tous les sens sauf le sien.